



Temps de pause dans la restauration

Par **charlyn**, le **04/12/2014** à **14:27**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des renseignements sur mes droits en ce qui concerne mes temps de pause et quel recours je peux faire pour faire valoir ce droit si j'en ai un. Car je travail parfois durant 5 à 8h d'affilé en ayant qu'une seule pause de 5 min et qui ne m'est pas tres légale puisque que c'est le chef de cuisine qui me l'accord et on le patron.

Je travail dans un restaurant.

Coordialement

Par **janus2fr**, le **04/12/2014** à **16:15**

Bonjour,

Sans même entrer dans le cadre de la convention collective applicable qui peut être plus favorable, le code du travail prévoit déjà une pause obligatoire de 20mn après au maximum 6 heures de travail. Donc 8 heures avec seulement 5 minutes de pause, c'est illégal !

Par **charlyn**, le **04/12/2014** à **22:48**

Merci de votre réponse, savez-vous si je peux avoir des recours pour faire valoir mon droit ?